

Tarif des crédits à la consommation

Nr. 106 valable à partir du 12/01/2018

Prêt à tempérament

Les taux repris ci-dessous sont les taux débiteurs annuels et les taux annuels effectifs globaux (TAEG).

Le taux débiteur : le taux d'intérêt exprimé en pourcentage fixe ou variable, appliqué sur une base annuelle sur la partie du capital prélevé et qui est calculé sur base des éléments indiqués par l'arrêté royal du 4 août 1992 relatif aux coûts, aux taux, et à la durée et aux modalités de remboursement du crédit à la consommation et selon le mode déterminé par ce dernier.

Le TAEG (taux annuel effectif global) : le taux qui exprime l'équivalence, sur une base annuelle, des valeurs actualisées de l'ensemble des engagements du prêteur (prélèvements) et du consommateur (remboursements et coût total du crédit pour le consommateur), existants ou futurs, et qui est calculé sur base des éléments indiqués par un arrêté royal du 4 août 1992 relatif aux coûts, aux taux, et à la durée et aux modalités de remboursement du crédit à la consommation et selon le mode déterminé par ce dernier.

Les taux sont fixes pendant toute la durée du contrat de crédit, sans préjudice du taux d'intérêt applicable en cas de retard de paiement.

Quel que soit le type de prêt, la tarification « **Standard** » ou « **Basic** » est appliquée en fonction de la classe de risque du client. Cette classe de risque est établie sur base de critères objectifs, liés entre autres à sa capacité de remboursement, à sa situation personnelle et à la présence éventuelle d'incidents de crédit.

Pour les voitures neuves et les voitures d'occasion, il existe, en outre, une tarification « **Premium** » appliquée sur base des mêmes critères. De plus, une tarification Ecocrédit Auto est applicable dans certains cas.

Tarif des prêts à tempérament :

	Montant du crédit (en EUR)	Durée (en mois)	TAEG	Taux débitteur annuel	Montant d'un terme (en EUR)
Voitures neuves et d'occasion de moins de 2 ans*					
Tarif Premium	2,500.00	24	2.70%	2.70%	107.08
	5,000.00	36	2.70%	2.70%	144.67
	12,500.00	60	2.70%	2.70%	222.76
Tarif Standard	2,500.00	24	2.70%	2.70%	107.08
	5,000.00	36	2.70%	2.70%	144.67
	12,500.00	60	2.70%	2.85%	222.76
Tarif Ecocrédit	2,500.00	24	2.35%	2.35%	106.70
	5,000.00	36	2.35%	2.35%	143.92
	12,500.00	60	2.35%	2.35%	220.87
Voitures d'occasion de 2 ans et plus					
Tarif Premium	2,500.00	24	6.90%	6.90%	111.58
	5,000.00	36	6.90%	6.90%	153.67
	12,500.00	60	6.90%	6.90%	245.69
Tarif Standard	2,500.00	24	6.90%	6.90%	111.58
	5,000.00	36	6.90%	6.90%	153.67
	12,500.00	60	6.90%	6.90%	245.69
Prêt aménagement					
Tarif Standard	2,500.00	24	5.49%	5.49%	110.07
	5,000.00	36	5.49%	5.49%	150.65
	12,500.00	60	5.49%	5.49%	237.93
Ecocrédit Immo (travaux visant la réduction de la consommation d'énergie)					
Tarif Standard	2,500.00	24	5.75%	5.75%	110.35
	5,000.00	36	5.75%	5.75%	151.21
	12,500.00	60	5.75%	5.75%	239.36
Dépenses ou achats divers					
Tarif Standard	2,500.00	24	9.90%	9.90%	116.26
	5,000.00	36	9.90%	9.90%	162.21
	12,500.00	60	9.90%	9.90%	265.82
Remboursement de dettes					
Tarif Standard	2,500.00	24	12.50%	12.50%	117.49
	5,000.00	36	10.00%	10.00%	160.32
	12,500.00	60	10.00%	10.00%	262.94
Tous types de prêts à tempérament					
Tarif Basic	2,500.00	24	12.50%	12.50%	117.49
	5,000.00	36	10.00%	10.00%	160.32
	12,500.00	60	10.00%	10.00%	262.94
Crédit Intérim (crédit bullet)					
	5,000.00	12	10.00%	10.00%	5500.00
	12,500.00	12	8.50%	8.50%	13562.50

* en cas de financement avec valeur résiduelle d'une voiture neuve ou d'occasion, les TAEG repris ci-dessus doivent être majorés de 1 %.

Facilité de découvert en compte

Les taux repris ci-dessous sont les taux débiteurs et les taux annuels effectifs globaux (TAEG). Le TAEG inclut les intérêts ainsi que tous les autres frais liés à l'octroi ou à la gestion du crédit (frais de dossier, d'étude,...). Le taux débiteur et le TAEG peuvent varier pendant la durée du contrat de crédit ; vous en êtes averti préalablement.

Facilité de découvert en compte sans carte

Montant du crédit (EUR)	Durée	TAEG ¹	Taux débiteur annuel	Paiement mensuel minimal (EUR ou %)
ING Réserve d'argent				
de 1.250,00 à 4.999,99	indéterminée	9,50%	9,11%	pas d'application
de 5.000,00 à 24.999,99		9,50%	9,11%	
> 25 000,00		9,50%	9,11%	

(1) Le TAEG est calculé selon l'exemple représentatif basé sur les hypothèses visées à l'art. 2.1 des Conditions Générales des crédits ING soumis à la loi sur le crédit à la consommation (édition avril 2015)

Facilité de découvert en compte avec carte

Montant du crédit (EUR)	Durée	Taux débiteur annuel	Taux débiteur mensuel	Paiement mensuel minimal (EUR)	Paiement mensuel minimal (%)
ING Card					
500,00	indéterminée	5,60%	0,466%	50	5,56% (min. 25 EUR)
550,00 à 1.250,00		6,33%	0,527%	50-100	
1.300,00 à 1.450,00		8,79%	0,733%	100-150-200	
1.500,00		9,20%	0,766%	100-150-200	
1.550,00 à 1.950,00		9,28%	0,773%	100-150-200	
2.000,00		9,86%	0,821%	100-150-200	
2.050,00 à 2.400,00		9,90%	0,825%	100-150-200	
2.450,00		9,90%	0,825%	150-200-300-500	
2.500,00		10,25%	0,854%	150-200-300-500	
2.550,00 à 2.950,00		10,28%	0,857%	150-200-300-500	
3.000,00		10,52%	0,876%	150-200-300-500	
3.050,00 à 3.600,00		10,54%	0,878%	150-200-300-500	
3.650,00 à 4.800,00		10,54%	0,878%	200-300-500	
4.850,00 à 4.950,00		10,54%	0,878%	300-500	
5.000,00		11,04%	0,920%	300-500	
5.050,00 à 7.200,00		10,15%	0,846%	300-500	5% - 4,17% ou 10%
7.250,00 à 10.000,00		10,15%	0,846%	500	
10.000,00 à 18.000,00		10,15%	0,846%	500	5% - 2,78% ou 10%
> 18.000,00		10,15%	0,846%	toujours en %	

Exemple

A titre d'exemple représentatif : vous souscrivez, pour une durée indéterminée, à une facilité de découvert ING Card et vous prélevez (par un paiement, sans frais, avec votre carte ING Card dans la zone Euro) un montant total de 2.000 euros (= montant total de la facilité de découvert) pour une durée de 3 mois consécutifs. En tenant compte :

- d'une cotisation mensuelle de la carte s'élevant à 2,0834 euros ;
- du remboursement mensuel des intérêts dus ;
- d'un remboursement obligatoire mensuel d'un pourcentage minimum de 10% du solde restant dû (à savoir, le montant du capital prélevé non encore remboursé, y compris les intérêts débiteurs) (remboursement minimum : 25 EUR ou, le cas échéant, le solde restant dû repris sur votre relevé de compte lorsqu'il est inférieur à 25 euros) ;
- et d'un remboursement du solde restant dû 3 mois après la date de prélèvement du crédit ;

vous rembourserez 2.044,88 euros au total après 3 mois.

Dans ce cas, le taux d'intérêt **annuel effectif global (T.A.E.G.)** s'élève à 12,50 %.

Remarques générales

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter et est communiqué sous réserve de l'accord mutuel des parties sur le crédit.

ING Belgique se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Un nouveau tarif sera alors publié et daté. Nous vous recommandons de vérifier que vous disposez du tarif le plus récent.

Les tarifs mentionnés dans les brochures et le présent document sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING Belgique dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires.

ING Belgique SA – Banque/Prêteur – Siège social: Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles -
TVA BE 0403.200.393 - RPM Bruxelles - Tél. +32 2 547 21 11 - Internet: www.ing.be -
E-mail: info@ing.be - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789

Editeur responsable :

Philippe Wallez – Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles